REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON – Commune de MEHUN SUR YEVRE

VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

Arrêté n° 322/2023

ARRETE TEMPORAIRE
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
PLACE DU GENERAL LECLERC

Le Maire de la Commune de MEHUN SUR YEVRE,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des collectivités locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8ème partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée et complétée.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I – 4ème partie – approuvée par arrêté du 7 juin 1977, modifiée et complétée,

Vu la demande du 26 septembre 2023 des Ecoles Militaires de Bourges, de pouvoir réserver des emplacements pour 2 cars militaires le samedi 07 octobre 2023 de 09h00 à 15h00,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer le stationnement place du Général Leclerc,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la première rangée du parking en partant du château le 07 octobre 2023 de 09h00 à 15h00 voir plan joint).

Article 2 : Les prescriptions ci-dessus seront signalées conformément aux instructions sur la signalisation routière qui sera mise en place par la Police Municipale de' la commune sous sa responsabilité.

Article 3 : Le fait pour toute personne, de ne pas respecter les indications résultant de la signalisation routière mise en place réglementairement, exposera le contrevenant à être réprimé par une contravention conformément aux textes édictés par le Code de la Route.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MEHUN SUR YEVRE Monsieur le Chef de service de la Police Municipale et des Ecoles Militaires de Bourges sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, publié et affiché.

Fait à MEHUN SUR YEVRE, le 06 octobre 2023

VILLE DE MEHUN-SUR-YEVRE (Cher)

Le Maire,

Jean-Louis SALAK,

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et/ou de sa notification (suivant le cas), par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte mis en ligne sur le site internet de la commune le 06.10.2023
Acte notifié le ……,

ACCES GOND PLEBANIE
BANC
Prolongement de la haie paysagère type 3 sous arbres. Detail n° F 306 - D.A.H paysages
Conservation du concassé belge existant sous arbre de l'église Notre-Dame.
Complément par sacs de rémplais existants et déposés autour de la grille ferrée
ECOLE
BANC
BANC
PARKING
74pl
PLACE DU
GENERAL LECLERC
Mobilier urbain, banc béton beige, teinte ditte béton cave 3. Detail n°E34
ARRET BUS
Dépose des blocs béton. Remplacement des bordures béton existantes.
Conservation de talus enherbé et des arbres existants.
Rejointoiement des pierres conservées existantes. Teinte au choix de la maîtrise d'oeuvre.
Dépose et conservation des bancs pierre existants.
ECOLE
Revêtement de sol: Enrobé teinte beige sans traitement de finition. Detail n° A 302
Arbres existants conservés Création de fosses minérales type 1 sur place du général Leclerc.Detail n°F300 D.A.H paysages
2 barres fonteres avec tampon serre garnissable site revêtement de sol, enrobé beige. Ø en 500x5cm
Cunette béton teinté beige à grille canaux 40x40cm pour recueil des eaux pluviale. Alignement sur fosse paysagère et marquage places de stationnement.
Marquage entre places de stationnement par insert acier galvanisé dans revêtement de sol enrobé beige. Detail n° D302
Marquage place réservée par Logo PMR: insert acier galvanisé dans revêtement au sol en enrobé beige. Detail n°D301
Garde-corps existant en fer forgé (hors zone d'intervention)
Fosse + cunette béton teinté beige, largeur 40cm: Alignement sur marquage places de stationnement dans revêtement de sol enrobé beige et en limite de la zone en revêtement de sol pierre, teinte beige. Detail n°C 302
Revêtement de sol: Pavés grès, teinte beige dim: 10x10cm, h:10cm. 4 faces altérées, face supérieure sciée.
dalles grès teinté beige, dim: 10x20, 20x20, 20x30, 30x30 et 30x40cm h:10cm. 4 faces altérée, face supérieure sciée.